

REGLEMENT DE JEU « MOUSLINE - À VOS CASSEROLES »

(Le « Règlement »)

1. Organisateur

Le jeu « MOUSLINE – À VOS CASSEROLES » (le « Jeu ») est organisé par Mousline, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 049 500, dont le siège social est situé 14 rue Delambre 75014 Paris, France (l'« Organisateur »). Ce Jeu est avec obligation d'achat et accessible via **Mousline-jeu.fr** du 15/08/2024 au 31/05/2025 inclus selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

2. Acceptation du Règlement

L'acceptation pleine et entière du présent Règlement se matérialise lorsque le participant coche la case précisant qu'il a pris connaissance et accepte les conditions du présent Règlement.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement, le participant sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du Prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

3. Conditions de Participation

Les participants doivent (i) être âgés d'au moins 18 ans, (ii) résider en France, (iii) avoir acheté un produit de la marque MOUSLINE entre le 15 Août 2024 et le 31 Mai 2025 inclus, dans n'importe quel hypermarchés ou supermarchés de France ou dans une enseigne commercialisant des produits MOUSLINE et (iv) avoir une adresse email valide, pérenne et non temporaire pour participer.

La Participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. Elle ne peut se faire que par internet à l'exclusion de tout autre moyen.

Ce Jeu étant lié à l'acte d'achat, **les participants doivent conserver leur ticket de caisse**. L'Organisateur procédera à une vérification de conformité de la preuve d'achat avant de remettre le Prix au gagnant.

4. Période de Participation

Le Jeu est accessible à l'adresse URL suivante **Mousline-jeu.fr** du 15/08/2024 à 00h00 au 31/05/2025 à 23h59 (heure française) inclus.

5. Modalités de Participation

Pour participer au Jeu, le participant doit pendant la période du Jeu se rendre à l'adresse URL **Mousline-jeu.fr** et réaliser les actions suivantes :

1. Acheter un Pack Mousline porteur de l'offre entre le 15/08/2024 à 00h00 et le 31/05/2025 à 23h59 (heure française) inclus.
2. Se connecter au **Mousline-jeu.fr** entre le 15/08/2024 à 00h00 et le 31/05/2025 à 23h59 (heure française) inclus.
3. Accepter le présent Règlement en cochant la case de consentement.
4. Remplir totalement et correctement le formulaire d'inscription et fournir les informations obligatoires demandées, à savoir : Civilité, Nom, Prénom, Email, numéro de téléphone, pour que son inscription soit validée.
5. Télécharger son ticket de caisse.
6. Valider sa participation en cliquant sur « Jouez »

Une fois que le participant a cliqué sur « Jouez », un message s'affichera pour indiquer au participant son Prix éventuel.

Une seule Participation par participant et par foyer est autorisée par semaine ainsi que par preuve d'achat (même nom, même adresse postale, et/ou même adresse email). L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour s'assurer du respect de cette règle.

Les frais engagés par les participants dans le cadre du Jeu (frais de connexion à internet etc.) ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

En référence aux articles 323-1, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, les participants ayant développé ou utilisé des logiciels, matériels, automate ou tout autre dispositif pour jouer automatiquement au présent Jeu seront exclus et une plainte pourra être déposée par l'Organisateur pour tentative de fraude.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément fraudé.

6. Supports de communication du Jeu

Le Jeu sera communiqué aux moyens des supports promotionnels suivants :

- Pack produit Mousline offre « A Vos Casseroles »,
- Post réseaux sociaux,
- Campagne d'influence
- Plv et animations Instore

7. Sélection du gagnant et prix

Les Prix seront attribués par la mécanique de l'instant gagnant et de manière aléatoire. Les dotations mises en jeu :

- 500 bons d'achat TEFAL d'une valeur unitaire indicative de 39.98 euros TTC valables exclusivement sur le site www.tefal.fr.

Un nombre de 500 Prix sont à gagner. Un seul Prix sera attribué par gagnant. Le gagnant ne pourra pas obtenir la valeur de son Prix en argent ou demander l'échange de son Prix contre d'autres produits ou services. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.

Les Prix seront attribués dans la limite des lots disponibles. Les Prix seront distribués par e-mail, sous la forme d'un code de réduction à utiliser sur le site www.tefal.fr avant le 30 Juin 2025. Les Prix sont strictement personnels, incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendus.

8. Information du gagnant

Dans les 15 jours de sa participation, après vérification par l'Organisateur de la preuve d'achat, le gagnant sera notifié par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Jeu. Si le gagnant n'a pas communiqué une adresse e-mail valide lors de son inscription, ledit gagnant perdra le Prix et l'Organisateur pourra désigner un autre gagnant selon le procédé décrit à l'article 7 ci-dessus. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées électroniques communiquées lors de la Participation seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Par conséquent, le participant est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa Participation.

9. Données Personnelles

L'Organisateur collectera et traitera les données personnelles des participants dans la mesure nécessaire à la conduite du Jeu, notamment la sélection du gagnant et la remise du Prix, conformément à sa Politique de données personnelles.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données et du droit de définir des directives

relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès en contactant la société organisatrice à : Be lemon, 47 rue du Capitaine Marchal 75020 Paris. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir la copie d'un titre d'identité et de Participation. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL)

Les données personnelles des participants seront conservées pour le temps nécessaire à l'organisation du Jeu et la délivrance du Prix et seront supprimées dans un délai de six (6) mois à compter de la fin du Jeu.

10. Réclamations

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse électronique production@belemon.com en mentionnant en objet du message « Jeu Mousline 60 ans ». Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de Participation au Jeu telle qu'indiquée au présent Règlement.

11. Responsabilité

L'Organisateur sera uniquement responsable en cas de faute ou de négligence ou de violation de ses obligations ayant causé un dommage direct aux participants.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des éventuelles erreurs relatives aux données communiquées par le participant.

L'Organisateur ne sera pas responsable de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du Prix par le gagnant qui soit non-conforme à sa destination.

L'Organisateur ne sera pas responsable si dans le cas d'un évènement de force majeure, tel qu'un virus, un bogue informatique ou toute autre évènement remplissant les conditions de la force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil), l'Organisateur était amené à annuler, réduire, prolonger, reporter ou modifier le Jeu. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels incidents techniques liés à Internet ou à l'équipement informatique des participants.

12. Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS DE LEGE LATA, office de Commissaires de Justice 39 rue de Liège 75008 PARIS et peut être consulté gratuitement sur Mousline-jeu.fr pendant toute la durée de validité du jeu (soit jusqu'au 31/05/2025 inclus) Droit applicable – Tribunaux compétents

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Toute modification du présent règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SAS DE LEGE LATA, office de Commissaires de Justice 39 rue de Liège 75008 PARIS.

13. Droit applicable – Tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés au Jeu ou au présent Règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.